

# Koons : le Château veut des guides "positifs"

**L'**EXPOSITION KOONS ne provoque pas de remous que chez les amoureux du château de Versailles et les intellectuels, les guides sont aussi en colère. L'objet de leur courroux : un courrier du 10 septembre 2008 adressé par Denis Verdier-Magneau, directeur du développement culturel qui stipule : «Nous avons constaté à l'occasion de l'inauguration de l'exposition Koons que certains guides-interprètes assurent des commentaires sur les œuvres exposées. La direction du château rappelle combien il est important pour nous tous d'assurer ces commentaires avec justesse. (...)» Le directeur du développement culturel ne s'arrête pas là et «compte sur le professionnalisme des guides pour apporter des compléments d'informations qui vous sont demandés et nous vous demandons de respecter les choix culturels de l'EPV dans l'établissement.»

## **LE CHÂTEAU VEUT DES COMMENTAIRES POSITIFS**

Dans le cas contraire, le château menace : «Si nous venions à constater que les propos des personnes habilitées à exercer un droit de parole étaient susceptibles de porter atteinte à l'image de l'établissement public ou étaient irrespectueux à l'égard des choix culturels, nous nous verrions dans



*Les guides interprètes sont priés par le château de ne pas faire de commentaires sur les œuvres exposées par Jeff Koons.*

l'obligation de leur restreindre l'accès au château.»

## **LE SYNDICAT DÉNONCE DES PRESSIONS**

Denis Verdier-Magneau poursuit ses recommandations dans un autre courrier daté du 15 septembre 2008 : Il «rappelle à l'ensemble des guides-interprètes qu'ils sont tenus à un droit de réserve et doivent impérativement assurer des commentaires positifs et valorisants concernant l'histoire et du musée et de ses événements.» Face à ces mises en demeure,

le Syndicat national des professions du tourisme (SNPT) par l'intermédiaire de son vice-président Christian Sterkers dénonce «les pressions sur les guides exercées par le château. (...) Les commentaires de ces professionnels sont libres, ils n'appartiennent pas à leurs services dont ils ne dépendent pas. Le Château ne peut pas dicter, orienter ni contrôler la teneur et que l'accès du domaine national de Versailles leur est de droit ouvert au titre de la réglementation en vigueur. Ces pressions sont inadmissibles

et pour le moins le produit d'un excès de zèle de leurs services. Nous demandons au château de bien vouloir nous fournir des explications à ce sujet.»